Accusé de réception en préfecture
079-217900091-20260922-DCM75-2026-DE
Date de télétransmission : 25/09/2026
Date de réception préfecture : 25/09/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

COMMUNE D'AMURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 22 SEPTEMBRE 2026

Conseillers: 09
Présents: 08
Votants: 08
Pouvoir: 01

L'an deux mille vingt-six, le 22 septembre, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal d'AMURE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'AMURE, sous la présidence de Monsieur Loïc MICHAUD, Maire.

,

Présents : MICHAUD Loïc, BENIZEAU Amélie, PECKRE Francis, DUBREUIL Anne-Elisabeth, JEAN-LOUIS Gisèle, PAILLIER Julien, CARDINAUD Alexandre, HENRY Guillaume,
Pouvoir : CLAVEAU Tiphaine à MICHAUD Loïc
Secrétaire de séance : Francis PECKRE

Date de la convocation : 17 septembre 2026

Objet : Règlement intérieur du restaurant scolaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il avait été instauré en date du 14 mars 2022 un règlement intérieur du restaurant scolaire.

Avant envoi aux parents, il propose que quelques modifications soient faites.

Après étude des différentes modifications, le conseil municipal accepte à l'unanimité le règlement intérieur du restaurant scolaire joint à la délibération.

Une copie sera envoyée aux familles utilisatrices du restaurant scolaire.

Fait à AMURÉ, le 22 septembre 2026
Le Maire
Loïc MICHAUD

MAIRIE de AMURE (79 / Deux-Sèvres)

Le secrétaire de séance,
Francis PECKRE

Acte rendu exécutoire après réception en Préfecture le :

Et publication le :